

Votants :

- Délibérations C01-12-2021 à C03-12-2021 : 65
- Délibérations C04-12-2021 à C81-12-2021 : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 6 décembre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY à partir de la délibération C04-12-2021, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET à partir de la délibération C04-12-2021, Marie-Christelle BOUCHERY à partir de la délibération C04-12-2021, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT à partir de la délibération C04-12-2021, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER jusqu'à la délibération C46-12-2021, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET à partir de la délibération C04-12-2021, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Christine HYPEAU jusqu'à la délibération C08-12-2021, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU à partir de la délibération C04-12-2021, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC à partir de la délibération C04-12-2021, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD à partir de la délibération C04-12-2021, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C04-12-2021, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ jusqu'à la délibération C37-12-2021, Philippe TERRASSIN à partir de la délibération C04-12-2021, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU à partir de la délibération C04-12-2021, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Sophie BOUTRIT à Romain DUPEYROU jusqu'à la délibération C03-12-2021, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU à partir de la délibération C04-12-2021, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON à partir de la délibération C47-12-2021, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C09-12-2021, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU à partir de la délibération C04-12-2021, Johann SPITZ à Sophia MARC à partir de la délibération C38-12-2021, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY jusqu'à la délibération C03-12-2021, Annick BAMBERGER, François BONNET jusqu'à la délibération C03-12-2021, Marie-Christelle BOUCHERY jusqu'à la délibération C03-12-2021, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET jusqu'à la délibération C03-12-2021, Anne-Lydie LARRIBAU jusqu'à la délibération C03-12-2021, Sophia MARC jusqu'à la délibération C03-12-2021, Marcel MOINARD jusqu'à la délibération C03-12-2021, Rose-Marie NIETO jusqu'à la délibération C03-12-2021, Michel PAILLEY, Philippe TERRASSIN jusqu'à la délibération C03-12-2021, Nicolas VIDEAU jusqu'à la délibération C03-12-2021.

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Christelle CHASSAGNE jusqu'à la délibération C03-12-2021, Nicolas ROBIN jusqu'à la délibération C03-12-2021.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : François GUYON

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGÉ ouvre la séance, à 17 h 30 à AIFFRES - Espace Tartalin

C01-12-2021

Direction Générale - Installation de nouveaux conseillers communautaires de la CAN (Monsieur Jérôme BALOGÉ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'installation de Monsieur Christophe GUINOT en qualité de conseiller communautaire titulaire, et de Madame Virginie HEULIN en qualité de conseillère communautaire suppléante pour la commune de BESSINES.

C02-12-2021

Direction Générale - Modification du régime des indemnités des élus de la CAN (Monsieur Jérôme BALOGÉ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce sur la modification du tableau des indemnités de fonctions, suite à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire titulaire pour la commune de BESSINES, selon les modalités suivantes :

FONCTIONS – Nom Prénom	Taux	Pour information, équivalent en euros (montant brut)
Conseiller communautaire membre de la Conférence des Maires		
M. Christophe GUINOT	6%	233,36

- Cette modification entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction de ce dernier. Les autres attributions figurant dans l'annexe à la délibération du 17 juillet 2020 susvisée demeurent inchangées.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C03-12-2021

Direction Générale - Définition d'intérêt communautaire : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (Monsieur Jérôme BALOGÉ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme l'intérêt communautaire du Boulevard Willy Brandt à Niort (3 821 ml, sa piste cyclable et les ouvrages d'arts associés) à compter du 1^{er} janvier 2022, comme voirie « structurante » mentionnée en annexe (plan), et autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout acte relatif à cette reconnaissance,
- Confirme l'intérêt communautaire de l'installation, la maintenance et l'entretien des abris-voyageurs affectés au service public de transport collectif sur le territoire des communes membres,
- Confirme l'intérêt communautaire de l'aménagement et mise en accessibilité des quais sur voirie nécessaires à l'exploitation du service public de transport collectif sur le territoire des communes membres,

- Déclare d'intérêt communautaire le parc de stationnement à proximité du Pôle Universitaire de Niort (cf. deux annexes).



Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C04-12-2021

Finances et Fiscalité - Décision modificative n°2 - Budget principal (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°2 au budget principal 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C05-12-2021

Finances et Fiscalité - Constitution d'une provision pour dépréciation des éléments financiers (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Constitue une provision semi-budgétaire en dépense de la section de fonctionnement, chapitre 68, pour couvrir un risque de dépréciation des éléments financiers à hauteur de 50 % de la participation de la CAN, soit 1 180 000 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C06-12-2021

Finances et Fiscalité - Budget primitif de l'exercice 2022 - Budget Principal et budgets annexes (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Primitif 2022 par chapitre, du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés dans le rapport et les maquettes budgétaires ci-joints,
- Autorise, pour le budget principal en M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et charges financières en section de fonctionnement et hors emprunts et dettes assimilées en section d'investissement).

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

C07-12-2021

Finances et Fiscalité - Amortissement des subventions d'équipement versées - Neutralisation (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées depuis 2017 dans le cadre des Programmes d'Appui Communautaire au Territoire (PACT I, II, III).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C08-12-2021

Finances et Fiscalité - Adoption du Règlement budgétaire et financier (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C09-12-2021

Finances et Fiscalité - Rapport quinquennal sur les attributions de compensation (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation et du débat qui s'en est suivi.

C10-12-2021

SEV - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède dès 2021 à la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants des 2/3 du montant préconisé, soit 171 000 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C11-12-2021

Finances et Fiscalité - Gestion des emprunts : rapport 2021 et délégation au Président pour l'année 2022 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport sur la gestion 2021 des emprunts de la CAN, constituant l'annexe n°1 à la présente délibération ;
- Autorise le Président à contracter une ligne de trésorerie sur 2022 d'un montant maximum de 10 M€ par budget si le besoin était avéré ;
- Approuve les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2022 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2022, a délégation pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

1/ Situation de l'endettement au 1^{er} janvier 2022 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, eau potable, ZAE) présente au 01/01/2022 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite GISSLER, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Il est par ailleurs précisé le stock de dette par budget :

Capital restant dû net au 1 ^{er} janvier 2022								
Réparti sur 110 contrats dont :				4 budgets dont :				
106 contrats	1A	113,277 M€	95,3%	Principal	52 contrats	57,919 M€	48,7%	
3 contrats	1B	5,479 M€	4,6%	Assainissement	33 contrats	36,117 M€	30,4%	
1 contrat	3B	0,066 M€	0,1%	Eau potable	23 contrats	14,152 M€	11,9%	
				Zones d'activités	2 contrats	10,634 M€	9,0%	
TOTAL		118,822 M€	100%	TOTAL		110 contrats	118,822 M€	100%

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2022 :

Pour information, compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunt est limité, pour chaque budget, au montant total voté tenant compte du budget supplémentaire et des éventuelles décisions modificatives en cours d'année 2022.

2/ Stratégie d'emprunts 2022 :

La délégation au Président prévoit de recourir exclusivement à des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index.

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 50 années.

Au-delà des taux fixes, les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- L'€STR (Euro Short Term Rate) cet indice remplace définitivement l'Eonia au 1^{er} janvier 2022. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne ;
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois) ;
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social) ;
- Tout index proposé par l'Agence France Locale.

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, in fine, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

3/ Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - d'allonger la durée du prêt,
 - de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la CAN,
 - d'intégrer, totalement ou partiellement, l'indemnité de remboursement anticipé dans le nouvel encours (capital),
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
- à consentir aux garanties autonomes à première demande relative aux modalités d'adhésion à l'Agence France locale,

- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables,
- à procéder à des remboursements définitifs partiels ou totaux dès lors qu'ils n'entraînent pas d'indemnité de remboursement anticipé.

4/ Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C12-12-2021

Finances et Fiscalité - Création et cadrage des autorisations de Programme / Crédits de paiements (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la création des 3 autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP/CP) :
 - o PACT III – pacte de cohésion territoriale pour 6 000 000 € TTC ;
 - o PLH 2022-2027 pour 16 500 000 € TTC ;
 - o Niort Tech III pour 13 000 000 € HT.
- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe ci-dessous :

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

		AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021			Durée	Mandaté au 02/11/2021	CRÉDITS DE PAIEMENT PRÉVISIONNELS	
		Montant AP		Montant engagé au 02/11/2021			2022	Années ultérieures
		Ancienne répartition	Nouvelle répartition					
Répartition des CP au BP 2022	Parc ancien privé	4 220 500	4 099 654	3 947 146	2016-2021	3 062 752	900 000	136 902
	Accession à la propriété	444 000	405 110	400 197		297 025	40 000	68 085
	Logement social	17 135 500	17 295 236	14 829 337		11 717 329	2 618 000	2 959 907
	Habitat jeunes	2 700 000	2 700 000	0		0	800 000	1 900 000
	Structures spécifiques	0	0	0		0	0	0
		24 500 000	24 500 000	19 176 681		15 077 106	4 358 000	5 064 894

La période d'engagement reste limitée au terme de 2021. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2024.

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2021	Durée	Mandaté au 02/11/2021	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
					2022	2023
Répartition des CP au BP 2022	6 000 000	5 997 992	2017-2020	5 736 704	195 489	67 807

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 02/11/2021	Durée	Mandaté au 02/11/2021	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS
					2022
Répartition des CP au BP 2022	22 500 000	21 665 123	2017-2021	19 810 889	150 000

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2021	Durée	Mandaté au 02/11/2021	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
					2022	2023
Répartition des CP au BP 2022	6 000 000	5 937 314	2018-2020	4 148 792	760 000	1 091 208

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

- Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2025 : AP n° 2021/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 02/11/2021	Durée	Mandaté au 02/11/2021	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2022	2023	Années ultérieures	
Répartition des CP au BP 2022	Bâtiment 10, place de la Comédie	5 000 000	1 812 326	2021-2023	1 460 671	1 015 000	900 000	1 624 329
	Bâtiment rue Beaume la Rolande	2 000 000	1 202 219	2021-2025	1 202 219	720 000	77 781	0
		7 000 000	3 014 545		2 662 890	1 735 000	977 781	1 624 329

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C13-12-2021

**Finances et Fiscalité - Allocation d'attribution communautaire prévisionnelle 2022
(Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2022, conformément au tableau ci-annexé (Annexe 1) ;

Annexe 1 :

ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES PREVISIONNELLES 2022

	Proposition Attributions communautaires définitives pour 2021	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2022
AIFFRES	77 134	77 134
AMURE	7 666	7 666
ARCAIS	15 192	15 192
BEAUVOIR SUR NIORT	318 694	318 694
BESSINES	131 606	131 606
BOURDET (Le)	5 947	5 947
BRULAIN	80 555	80 555
CHAURAY	3 729 204	3 729 204
COULON	-16 766	-16 766
ECHIRE	105 694	105 694
EPANNES	13 610	13 610
FORS	255 042	255 042
LA FOYE MONJAULT	92 431	92 431
FRONTENAY ROHAN ROHAN	94 710	94 710
GERMOND ROUVRE	17 503	17 503
GRANZAY-GRIPT	602 093	602 093
JUSCORPS	49 744	49 744
MAGNE	65 770	65 770
MARIGNY	152 559	152 559
MAUZE SUR LE MIGNON	448 831	448 831
NIORT	11 699 044	11 699 044
PLAINE-D'ARGENSON	144 233	144 233
PRAHECQ	852 733	852 733
PRIN DEYRANCON	103 271	103 271
ROCHENARD (La)	2 822	2 822
SAINT GELAIS	82 508	82 508
SAINT GEORGES DE REX	18 711	18 711
SAINT HILAIRE LA PALUD	103 867	103 867
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	86 423	86 423
SAINT MAXIRE	30 890	30 890
SAINT REMY	1 617	1 617
SAINT ROMANS DES CHAMPS	20 962	20 962
SAINT SYMPHORIEN	311 886	311 886
SANSAIS	4 727	4 727
SCIECQ	3 805	3 805
VAL-DU-MIGNON	24 722	24 722
VALLANS	27 051	27 051
VANNEAU IRLEAU (Le)	259 966	259 966
VILLIERS EN PLAINE	-278	-278
VOUILLE	19 072	19 072
	20 045 251	20 045 251

- Montants des AC arrondis à l'Euro le plus proche

- Procède au versement, par douzième, des montants d'AC dus pour l'ensemble des communes ;
- Procède à l'émission de titres de recettes, par douzième, à l'encontre des communes présentant une AC négative.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C14-12-2021**Finances et Fiscalité - Pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2026 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le pacte financier et fiscal annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C15-12-2021**Gestion administrative du patrimoine - Conventions de prestations de services d'équipements communautaires entre la CAN et les communes membres (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions de prestations de services citées ci-dessous avec la collectivité concernée :

Equipements	Collectivités
Médiathèque Louis Perceau	Commune de Coulon
Médiathèque L'île aux livres	Commune de Magné
Médiathèque Georges Louis Godeau	Commune de Villiers en Plaine
Médiathèque Léonce Perret	Commune de Chauray
Ecole de musique Jean Deré	Commune de Chauray
Centre aquatique les Fraignes	Commune de Chauray
Château de Mursay	SIC Echiré – Saint Gelais - Saint Maxire
Aire de Petit passage	SIC Echiré – Saint Gelais - Saint Maxire

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer lesdites conventions avec chaque collectivité.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C16-12-2021**Gestion administrative du patrimoine - Convention de mise à disposition d'équipement entre la commune de Vouillé et la CAN (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition portant sur l'utilisation de l'école de musique et danse de la commune de Vouillé ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention avec la commune de Vouillé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C17-12-2021**Gestion administrative du patrimoine - Avenant n°1 au marché - Assurances lot 2 - Responsabilité et risques annexes avec la SMACL assurances (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 au lot 2 assurances responsabilités et risques annexes,
- Autorise le Vice-Président Délégué à signer cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

C18-12-2021**Systèmes d'information - Convention service commun de la Direction des Systèmes d'Information - Avenant n°1 (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C19-12-2021**Gestion administrative du patrimoine - Convention de mise à disposition entre la commune de Chauray et la CAN - Local annexe à l'école de musique (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Verse la participation au titre de l'année 2021 ;
- Approuve la convention de mise à disposition pour l'équipement à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C20-12-2021**Gestion administrative du patrimoine - Convention à usage partagé Moulin du Roc - Médiathèque Pierre Moinot (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative au fonctionnement à usage partagé ci-dessous visée des éléments d'équipement avec la commune de Niort :
La médiathèque Pierre Moinot occupe une partie du site dénommé Le Moulin du Roc. Certains équipements se situent dans une partie de l'équipement appartenant à la commune de Niort et sont à usage partagé. Ces équipements sont utilisés depuis le 1^{er} septembre 2021 ; il convient donc de régulariser une nouvelle convention dont la durée sera liée à l'exercice de sa compétence par la CAN en lien avec l'exploitation de la médiathèque.
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C21-12-2021**Etudes et projets neufs - Groupement de commande ville de Niort – Prestations d'assistance technique, de réparation et d'entretien des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques – Approbation des marchés (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les marchés décrits ci-dessous et autorise leur signature par le coordonnateur du groupement :

Désignation du lot	Montant <u>maximum</u> sur 4 ans	Entreprise
Lot 2 – Génie civil et maçonnerie	2 800 000 € HT	BONNET
Lot 3 – Retrait de la végétation et des embâcles	500 000 € HT	GROUPEMENT EIVE – TERRE ET ARBRE

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C22-12-2021**Mission management qualité - Archivage électronique - Avenant n°1 à la convention d'adhésion au système d'archivage électronique AMADEO (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 figurant en annexe ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant, ainsi que tout autre document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C23-12-2021**Marchés Publics - Médiathèques - approbation de l'accord cadre relatif à la fourniture de livres pour les médiathèques de la CAN 2022-2025 (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les accords-cadres décrits ci-dessous et autorise leur signature :

Lots	Montants minimum contractuels HT	Montants maximum contractuels HT	Titulaires
N°1 Documentaires Adultes	60 000 €	120 000 €	L'Ombre du Vent
N°2 Fictions Adultes	124 000 €	248 000 €	La Librairie des Halles
N°3 Documentaires Jeunesse	36 000 €	72 000 €	La Librairie des Halles
N°4 Fictions Jeunesse	72 000 €	144 000 €	La Librairie des Halles
N°5 Bandes dessinées et mangas Adultes et Jeunesse	60 000 €	120 000 €	L'Hydragon

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C24-12-2021**Marchés Publics - Assainissement - Approbation du marché subséquent n°8 - Reprise des réseaux d'assainissement avant aménagement de l'îlot Denfert Rochereau à Niort (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché subséquent n°8 décrit ci-dessous et autorise sa signature :

Attributaire	Montant estimatif HT
Entreprise SCAM TP	224 314,48 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C25-12-2021**Marchés Publics - Assainissement - Approbation du marché relatif à la construction d'un bassin d'orage rue Sarrazine - Commune de Niort (79) (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature.

Attributaire	Montant estimatif HT en €
SCAM TP (79 Echiré)	610 475,07

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C26-12-2021

Ressources Humaines - SEV - Harmonisation du dispositif indemnitaire (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Précise que les crédits sont prévus au budget 2022 de la régie du Service des Eaux du Vivier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C27-12-2021

Ressources Humaines - SEV - Harmonisation des autorisations d'absence (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Instaure les absences liées à la grossesse pour les salariées de droit privé dans les mêmes conditions que pour les agents de droit public précisées ci-dessous :
 - Qu'un aménagement d'horaire est possible à partir du 3^{ème} mois de grossesse, sur avis du médecin de prévention et sur demande écrite, dans la limite d'une heure par jour de service pour un agent à temps complet, proratisé en cas de temps partiel ou temps non complet, non reportable d'un jour sur l'autre,
 - Que les autorisations d'absence pour suivre les séances préparatoires à l'accouchement sont accordées sur justificatifs après avis du médecin de prévention,
 - Que les absences pour examens médicaux obligatoires liés à la grossesse sont accordées de droit et sur justificatif,
 - Que pour l'allaitement le temps accordé est dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois et sous réserve d'une organisation matérielle appropriée.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C28-12-2021

Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent des bibliothèques / magasinier auprès de l'Université de Poitiers (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de mise à disposition d'un agent - Bibliothèque / Magasinier auprès de l'Université de Poitiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C29-12-2021

Ressources Humaines - Avenant n° 5 à la convention d'adhésion aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°5 à la convention du 28 septembre 2015 ci-joint avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres ;
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à le signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Monsieur Alain LECOINTE ne prend pas part au vote)

C30-12-2021

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes jointes ci-dessous :

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	Médiathèques	Responsable d'équipement sans encadrement	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	-	70%	CB	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/2022
	Médiathèques	Agent de bibliothèque	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Directeur(trice)	Attaché ou Conseiller des APS	Attaché hors classe ou Conseiller principal des APS	100%	A	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	80%	B	1	Changement temps de travail à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Professeur de patinage	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	80%	B	1	Changement temps de travail à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	20%	B	1	Changement temps de travail à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	20%	B	1	Changement temps de travail à supprimer au 01/01/2022
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/2022
Gestion du petit cycle de l'eau	SEVC	Directeur(trice)	Ingénieur	Ingénieur principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade suppression au 01/01/2022

Emplois permanents - Créations

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	Médiathèques	Responsable d'équipement sans encadrement	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation	70%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Médiathèques	Responsable d'équipement sans encadrement	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Directeur adjoint	Attaché ou Conseiller des APS	Attaché hors classe ou Conseiller principal des APS	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade
	CRD	Enseignant Tuba	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique Hors classe	75%	B	1	Poste existant sur autre grade
	Pôle Ressources	Chargé de dialogue de gestion et performance	Ingénieur	Ingénieur principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade

Emplois temporaires - création pour l'année 2021

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P r i n c i p a l	Musées	Chargé d'accueil entretien surveillance	Adjoint du patrimoine	-	100%	C	2	Saison
	Médiathèques	Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	80%	C	1	
	Déchets ménagers	Agent technique contrôle des accès en déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%	C	2	Accroissement temporaire d'activité
	Sports	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50%	C	1	
	Pôle vie du territoire	Responsable administratif et financier	Rédacteur	Attaché	100%	A-B	1	Accroissement temporaire d'activité
	Pôle aménagement du territoire et économie	Responsable administratif et financier	Rédacteur	Attaché	100%	A-B	1	Accroissement temporaire d'activité
	Déchets ménagers	Ripeurs	Adjoint technique	-	100%	C	20	Collecte- Saison été
	Déchets ménagers	Ripeurs	Adjoint technique	-	100%	C	14	Collecte- Saison hiver
	Déchets ménagers	Ripeurs	Adjoint technique	-	100%	C	28	Collecte
	Déchets ménagers	Chauffeurs	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	6	Collecte
	Déchets ménagers	Chauffeurs poids lourd	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Déchèteries
	Déchets ménagers	Agents de déchèterie	Adjoint technique		100%	C	7	Déchèteries
	Déchets ménagers	Agents de déchèterie	Adjoint technique		100%	C	6	Déchèteries- Saison été
	Déchets ménagers	Agents de déchèterie	Adjoint technique		100%	C	4	Déchèteries- Saison hiver

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P r i n c i p a l	RH Divers		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Renfort exceptionnel tout service
	RH Divers		Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Renfort exceptionnel tout service
	RH Divers		Rédacteur ou Technicien	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe ou Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%	B	2	Renfort exceptionnel tout service
	RH Divers		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	2	Renfort exceptionnel tout service
	Sports	Maitres Nageurs Sauveteurs	Educateur Territorial des activités physiques et sportives	Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100%	B	1	
	Sports Complexe Venise verte Patinoire	Chargé d'accueil	Adjoint technique		100%	C	3	
Transports	Transports	Chargé de mission Mobilité - PLUID	Rédacteur ou Technicien	Attaché ou Ingénieur	100%	BA	1	Contrat de projet : changement de budget
Assainissement	Assainissement	Contrôleur ANC	Agent de maîtrise ou Technicien	-	100%	CB	1	Accroissement temporaire d'activité
	Assainissement	Egoutier	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%	C	4	Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C31-12-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Rapports d'activités et financiers 2020 de l'Epic Office de Tourisme Communautaire Niort Marais Poitevin Vallée de la Sèvre Niortaise (Madame Elisabeth MAILLARD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les rapports d'activités et financiers 2020 de l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Elisabeth MAILLARD ne prend pas part au vote)

C32-12-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 9 735 m² environ sur le Parc d'Activités Batipolis (Aiffres) à la société Matériaux Travaux Publics (MTP) (Monsieur Jérôme BALOGÉ)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SAS MATERIAUX TRAVAUX PUBLICS (MTP), représentée par M. Philippe BORRELY, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 9 735 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Batipolis" à Aiffres, selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
ZX 185	9 735 m ²	1,81 €	17 620,35 €	20,00 €	194 700,00 €	177 079,65 €	35 415,93 €	230 115,93 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 230 115,93 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 194 700,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 35 415,93 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C33-12-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 939 m² environ sur le Parc d'Activités Les Portes du Marais (Niort/Bessines) à la SAS SODERIF (Monsieur Jérôme BALOGÉ)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SAS SODERIF, représentée par Monsieur Jean-Philippe BARRUCAND, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 2 939 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Portes du Marais" (lotissement "La Garenne") à Niort, selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
Parcelle EL92p	2 939 m ²	7,37 €	21 660,43 €	50,00 €	146 950,00 €	125 289,57 €	25 057,91 €	172 007,91 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 172 007,91 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 146 950,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 25 057,91 €) ;

- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C34-12-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Subvention allouée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour la réhabilitation du campus des métiers à Niort (Monsieur Eric PERSAIS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement de 125 000 euros à la CMA 79 pour l'année 2021 comme évoqué dans la délibération et la convention votées en 2020,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C35-12-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Ouverture dominicale des activités commerciales sur le territoire de la CAN (Monsieur Romain DUPEYROU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide une amplitude d'ouverture des activités commerciales sur le territoire de la CAN de 8 dimanches pour l'année 2022 sur les communes de l'agglomération du Niortais à répartir selon une concertation entre ces dernières,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

C36-12-2021

Sports - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et l'Association TIGRE pour l'accueil du FITDAYS MGEN 2022 (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Ville de Niort et l'Association TIGRE pour l'organisation du fitdays Mgen 2022 à Niort ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participé : 0

C37-12-2021

Sports - Soutien aux manifestations sportives : Stade Niortais Athlétisme (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention de 1 000 € en faveur du Stade Niortais Athlétisme pour l'organisation d'une manifestation le 19 décembre 2021 ;
- Approuve la convention correspondante ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C38-12-2021

Sports - Complexe Sportif de la Venise Verte - Convention de mise à disposition avec la Société Anonyme Chamois Niortais (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la convention de mise à disposition avec la SA Chamois Niortais ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C39-12-2021

Transports et Mobilité - Acquisition de deux autobus gabarit réduit neufs électriques (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les nouveaux plans de financement prévisionnels ci-dessous :

Pour les deux autobus gabarits réduits électriques :

Dépenses HT	Recettes HT
924 000 euros pour l'achat de deux bus gabarits réduits (hors chargeur) y compris toutes les options (vidéo, comptages, SAEIV, écrans)	Etat bonus écologique : 60 000 euros
	FEDER (ITI) : 252 000 euros
	Etat (DSIL/Plan de relance) : 121 000 euros
	Autofinancement CAN : 491 000 euros
Total : 924 000 euros	Total : 924 000 euros

Pour les deux chargeurs :

Dépenses HT	Recettes HT
74 000 euros pour l'achat de deux chargeurs	FEDER (ITI) : 42 000 euros
	Etat (DSIL/Plan de relance) : 7 000 euros
	Autofinancement CAN : 25 000 euros
Total : 74 000 euros	Total : 74 000 euros

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents,
- Approuve l'acquisition de deux autobus gabarit réduit neufs électrique via la Centrale d'Achat du Transport Public.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C40-12-2021

Conservatoire - Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du dispositif de soutien aux enseignements artistiques (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès des services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres l'aide financière au titre du soutien aux enseignements artistiques pour 2021/2022, ainsi qu'à signer les documents s'y référant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C41-12-2021

Musées - Acquisition de trois aquarelles réalisées par Louise-Thérèse Tessereau - Inscription à l'inventaire des collections - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C42-12-2021**Musées - Acquisition de l'œuvre Le Fort Foucault par L.A. Combe Velluet - Inscription à l'inventaire des collections et demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C43-12-2021**Musées - Acquisition par donation d'un dessin représentant un soldat du 7^{ème} régiment de Hussards de Niort - Inscription à l'inventaire des musées d'Agglomération (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C44-12-2021**Musées - Acquisition par donation d'un portrait de Madame Suzanne Marcart-Fichet par Louis Tider-Toutant - Inscription à l'inventaire des collections des musées d'Agglomération (Monsieur Alain CHAUFFIER)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C45-12-2021

Médiathèques - Convention de partenariat entre la CAN et le Moulin du Roc scène nationale et convention tripartite (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat avec le Moulin du Roc jointe en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions de partenariat tripartites avec le Moulin du Roc et les communes qui seront rédigées dans le cadre de la programmation, convention type jointe en annexe,
- Prévoit l'inscription au budget 2022 de la somme de 49 000 € correspondant à l'engagement financier de la CAN concernant son partenariat avec le Moulin du Roc.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C46-12-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Pilier Emploi et Développement Economique et Pilier Cohésion Sociale - Approbation 3^{ème} programme d'actions 2021 (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessous, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville :

PILIER EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Niort**

- « Favoriser l'accès à un mode de garde pour les personnes en insertion » 14 000,00 €

Sur le volet « levée des freins à l'emploi », l'action proposée consiste à expérimenter pendant 18 mois des solutions de garde d'enfants répondant aux besoins des publics en insertion avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit de donner de la visibilité à cette demande et d'ajuster les réponses.

Ce dispositif vise à mobiliser des structures d'accueil existantes et à dédier des places aux personnes en démarche de retour vers l'emploi. En complément, le CCAS propose un accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics et une coordination des professionnels de l'insertion et de la petite enfance.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la CAF, le CD79 et de l'Etat pour un montant prévisionnel global de 22 000 €.

- **Cabinet de psychologues diplômés d'Etat (Cabinet de M^{me} MOREAU)**

- « Mise en place d'une écoute psychologique pour les publics en insertion » 21 690,00 €

Positionnée sur le volet « levée des freins à l'emploi », cette expérimentation consiste à accompagner des publics en insertion, avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires, présentant des difficultés d'ordre psychologique, qui entravent voire empêchent une démarche de retour à l'emploi. Cet accompagnement, assuré par une psychologue du travail, sera fait sur prescription des référents de parcours, en lien avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion. En complément, une analyse de pratiques sera proposée chaque trimestre aux référents de parcours, afin de les aider à mieux appréhender le champ de la santé mentale dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette action fait d'ores et déjà l'objet d'un cofinancement prévisionnel de l'Agence Régionale de Santé de 5 000 €. Elle est proposée dans le cadre d'une expérimentation de 18 mois, à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé pour jauger de sa pertinence et de son intégration au sein des crédits de droit commun.

- **Ateliers Méca**

▪ « Aide à la mobilité-Développement et animation du parc locatif solidaire » 14 000 €

L'absence de moyens de locomotion adaptés et autonomes constitue aujourd'hui un frein majeur à l'insertion professionnelle. Positionnée sur le volet « levée des freins à l'emploi », l'action comprend l'accompagnement, l'animation et la location de scooters, vélos électriques et voitures conventionnelles. Elle propose également la location de quadricycles légers électriques pour répondre aux enjeux du développement durable et de quadricycles thermiques pour répondre aux besoins des publics vivant en habitat collectif ne permettant pas de recharger les véhicules en proximité. L'action proposée porte une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat et les fonds propres de l'association pour un montant prévisionnel global de 31 656 €.

PILIER COHESION SOCIALE

- **MOULIN DU ROC** « Parole(s) de quartier – 2022-2023 » 12 775 €

Positionné sur le volet « Accès à la culture, au sport et aux loisirs » et le travail de mémoire attendu par la Convention de l'Agence de Rénovation Urbaine, le projet « Parole(s) de quartier » a pour objectif de donner la parole aux habitants du quartier du Pontreau-Colline, en interrogeant le passé et le futur d'un quartier en pleine mutation. Pour ce faire, sont associés étroitement les habitants (enfants, ados/jeunes et adultes) dans une approche intergénérationnelle, les écoles élémentaires, le collège et les associations de terrain. Le Moulin du Roc, en tant que scène nationale, a apporté un soin particulier à proposer des réalisations et des temps forts nombreux et divers : ateliers, recueils de témoignages, élaboration d'un livre et réalisation de court-métrages.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la DRAC, de la CAF et de l'opérateur pour un montant prévisionnel global de 13 602 €.

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C47-12-2021

Cohésion sociale insertion - Observatoire des Solidarités - Convention triennale de partenariat avec le CCAS (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention triennale jointe en annexe ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention relative à l'« Observatoire des solidarités » et tous les documents afférents ;
- Autorise le versement indiqué au titre de l'année 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C48-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour de la séance.

C49-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Approbation de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la Modification simplifiée n°5 du PLU de Bessines telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C50-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Chauray et avis de mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme ;
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°4 du PLU de Chauray dans les conditions suivantes :
 - Le projet de Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Chauray et à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 Niort Cedex), du 1^{er} avril 2022 au 2 mai 2022 inclus ;
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chauray (du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30) et au siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Chauray et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C51-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-la-Palud et avis de mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Hilaire-la-Palud suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme.
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Hilaire-la-Palud dans les conditions suivantes :
 - Le projet de Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud et à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 Niort Cedex), du 1^{er} avril 2022 au 2 mai 2022 inclus ;
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Hilaire-la-Palud (lundi et mardi de 9h à 12h et mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 17h) et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C52-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Echiré (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prescrit la procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echiré ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C53-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Epannes (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Epannes ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C54-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Niort (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C55-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Justification des capacités d'urbanisation de la commune d'Aiffres dans le cadre de la modification n°1 de son PLU (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'utilité de l'ouverture de zones 1AUXa pour une surface de 10 564 m² de la commune d'Aiffres dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C56-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Dispositif du Prêt Locatif Social (PLS) : attribution de subventions à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) et la SEMIE Niort pour la construction de 20 logements locatifs à Aiffres, Chauray et Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière de 40 000 € à IAA et la SEMIE Niort pour la construction de vingt logements locatifs au titre du dispositif du PLS,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention financière entre la CAN et le bailleur social concerné relative aux modalités de versement/paiement de soutien financier pour chaque opération,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal à IAA et la SEMIE Niort pour chaque opération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C57-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Production Locative Sociale : Attribution de subventions à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA), Deux-Sèvres Habitat (DSH) et la SEMIE Niort pour 11 opérations de construction et d'acquisition-amélioration de 124 logements à Aiffres, Chauray, Echiré, Niort, Saint-Georges de Rex (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière globale de **2 900 039 €** à IAA, DSH et à la SEMIE Niort pour onze opérations de construction et d'acquisition-amélioration de 124 logements à Aiffres, Chauray, Echiré, Niort et Saint-Georges de Rex,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention tripartite de partenariat avec chaque bailleur social et chaque commune concernée relative à la construction et l'acquisition-amélioration de 124 logements à Aiffres, Chauray, Echiré, Niort et Saint-Georges de Rex,
- Autorise, sur la base des modalités d'instruction et de suivi définies ainsi que les pièces justificatives nécessaires, le versement à chaque bailleur social concerné du montant estimatif maximal respectif pour chaque opération de construction et d'acquisition-amélioration,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C58-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Adaptation du Parc Locatif Social : attribution de subventions à la SEMIE Niort pour l'adaptation de deux logements à Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière globale de **2 835,93 €** à la SEMIE Niort pour l'adaptation de deux logements locatifs sociaux à Niort listés ci-dessous :

Logements	Adresse des opérations	Opérateurs	Bénéficiaires	Montant travaux HT	Subvention CAN
Logement 1	6 rue Bela Bartok - NIORT	SEMIE Niort	SEMIE Niort	3 081,65 €	1 500,00 €
Logement 2	4 rue Bela Bartok - NIORT	SEMIE Niort	SEMIE Niort	2 671,86 €	1 335,93 €
TOTAL	-	-	-	5 753,51 €	2 835,93 €

- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant respectif maximal par logement à la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C59-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : adoption du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPDGLSID) au vu de l'avis des communes et de l'Etat (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le PPDGLSID au vu de l'avis des 40 communes du territoire et de l'Etat ;
- Autorise le Président ou le Vice-président Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son animation et à son bon déroulement.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C60-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Prêt à taux 0% de la CAN : signature d'avenants avec les établissements bancaires partenaires du dispositif pour 2022 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer un avenant avec chaque établissement bancaire partenaire du dispositif jusqu'à l'approbation du PLH 2022-2027,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'animation de ce dispositif.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C61-12-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Prêt à taux 0% de la CAN : bonifications aux établissements bancaires partenaires de huit prêts d'accession à la propriété (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue un soutien financier global de 10 110 € pour huit Prêts à taux 0 % de la CAN listés ci-dessous :

Demandeurs	Adresses projets immobiliers	Types d'opérations	Montants d'opérations	Montants prêts CAN *	Montants intérêts prêts CAN *
Logement 1	6 rue Albert Prillaud - COULON	Achat d'un logement HLM **	135 000 €	14 000 €	1 000 €
Logement 2	Lotissement « La Petite Mirandelle » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°10)	170 105 €	10 000 €	800 €
Logement 3	32 rue des Trois Moineaux - SAINT-SYMPHORIEN	Achat d'un logement HLM **	116 600 €	14 000 €	1 310 €
Logement 4	Lotissement « Le Clos Vert » - GRANZAY-GRIPT	Construction/Neuf (lot n°7)	140 084 €	10 000 €	800 €
Logement 5	6 allées des Boutons d'Or - PRAHECO	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	155 531 €	22 500 €	2 200 €
Logement 6	22 K rue du Vieux Foumeau - NIORT	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	125 584 €	25 116 €	2 200 €
Logement 7	2 rue du Verger Bouquet - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	Achat d'un logement HLM ***	126 075 €	14 000 €	1 000 €
TOTAUX	-	-	-	-	-

* Montant estimatif maximal

** Vendu conformément aux lois et décrets en vigueur par la SA d'HLM Immobilière Atlantique Aménagement (IAA)

*** Vendu conformément aux lois et décrets en vigueur par Deux-Sèvres Habitat (DSH)

Demandeurs	Adresses projets immobiliers	Types d'opérations	Montants d'opérations	Montants prêts CAN *	Montants intérêts prêts CAN *
Logement 8	Lotissement « Le Hameau de Télouze » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°5)	183 777 €	10 000 €	800 €
TOTAUX	-	-	1 152 756 €	119 616 €	10 110 €

* Montant estimatif maximal

- Autorise le versement en une seule fois du montant prévisionnel respectif pour chaque projet immobilier au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à taux 0 % de la CAN par le bénéficiaire,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C62-12-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logements de propriétaires occupants								
Logt 1	80 Rue Maurice Caillard	NIORT	Adaptation	8 194 €	2 156 €	1 000 €	/	/
Logt 2	5 Rue de la Croix Naslin	PRAHECQ	Adaptation	6 715 €	3 053 €	2 000 €	/	/
Logt 3	299 rue des Vergers	EPANNES	Logement Très Dégradé	48 427 €	21 782 €	13 069 €	/	/
Logt 4	16 Rue de la Croix Hosannière	AMURE	Adaptation	6 221 €	2 398 €	2 000 €	/	/
Logt 5	138 Grand Rue	MAUZE SUR LE MIGNON	Energie	17 736 €	10 037 €	2 000 €	48%	53%
Logt 6	3 Rue René Hudeley	NIORT	Adaptation	4 968 €	1 581 €	1 000 €	/	/

	Travaux éligibles (TTC)	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique moyen	Gain carbone moyen
TOTAUX	92 261 €	41 007 €	21 069 €	48 %	53 %

- Autorise le versement des subventions au bénéficiaire, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C63-12-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Soutien à la plantation de peupliers en alignement dans le marais poitevin (Madame Séverine VACHON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le versement d'un soutien à la plantation de peupliers, à raison d'1 € par plant de peuplier planté, au profit du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin ;
- Approuve la convention annexée à la présente délibération, entre le Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin et la CAN ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C64-12-2021**Assainissement - Adhésion à la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adhère aux principes de la Charte nationale « Qualité des Réseaux d'Assainissement » annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C65-12-2021**Assainissement - Groupement de commandes pour des travaux de renouvellement et d'aménagement du poste de refoulement de la place de Montfaucon sur la commune de Saint Hilaire La Palud (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte le principe de mettre en place un groupement de commandes avec la commune de Saint-Hilaire-la-Palud pour la réalisation conjointe de travaux d'assainissement et le renforcement des berges de la conche de Montfaucon ;
- Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes et autorise sa signature.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C66-12-2021**Assainissement - Travaux de renouvellement et d'aménagement du poste de refoulement de la place de Montfaucon sur la commune de Saint Hilaire La Palud (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le planning prévisionnel ;
- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises ;
- Autorise les signatures des marchés, ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C67-12-2021**Assainissement - Acquisition d'un hydrocureur (Monsieur Elmano MARTINS)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition suivante :
 - un châssis PL adapté pour un hydrocureur de 16T ;

- l'équipement comportant, entre autres :
 - une citerne de 5,4 m³ (acier NFEN 10028-3, épaisseur 8mm) à cloison réglable (3 positions) ;
 - pompes HP et pompe à vide à pistons rotatifs ;
 - enrouleurs HP (¾ de pouce 100 ml et ½ pouce 60 m) ;
 - rangements, sécurités, matériel de base de curage.
 Le montant estimatif de cet hydrocureur équipé est de 325 000 € TTC.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le(s) bon(s) de commande correspondant au matériel visé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C68-12-2021

Assainissement - Adoption des tarifs de redevances eaux usées et eaux pluviales et de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) à compter du 1^{er} janvier 2022 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs de redevances d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales ainsi que la PFAC applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C69-12-2021

SEV - Indemnisation d'un usager pour facture de recherche de fuite rue de Terraudière à Niort (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'indemnisation de l'usager du 77 rue de la Terraudière à Niort à hauteur de la facture d'intervention de l'entreprise, à savoir 516,00 € TTC ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C70-12-2021

SEV - Autorisation pour le lancement et la signature de l'accord cadre travaux d'extension, de réparation et d'entretien sur le réseau d'alimentation d'eau potable (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la relance anticipée du marché d'entretien précité de la régie du SEV, selon les modalités proposées : accord cadre à bon de commande en procédure formalisée avec négociation et alloti, d'un montant de 9 000 000 € HT sur 3 ans ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à la relance dudit marché.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C71-12-2021

SEV - Règlement de service des usagers du service de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les amendements apportés au règlement de la régie du SEV applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer et diffuser tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C72-12-2021

SEV - Tarifs prestations et travaux pour la régie du Service des Eaux - Année 2022 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de fixation des tarifs 2022 comme résumé ci-dessous pour les 3 thèmes :

1/ Tarifs des prestations et travaux :

Dans le cadre de la gestion en régie de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des réseaux d'eau potable, la régie du SEV est amenée à réaliser en 2022 un certain nombre de prestations à destination des usagers domestiques ou professionnels, ou des collectivités.

Ces prestations concernent différents type d'intervention notamment :

- la réalisation de travaux spécifiques dans le cadre de branchements, ou d'extensions sur le domaine public,
- la réalisation de déplacements de conduites ou poteaux spécifiques à la demande de l'utilisateur.

Les tarifs proposés figurent en annexe 1.

2/ Tarifs prestations incendie

Des conventions sont proposées aux communes de la régie du SEV qui souhaitent confier à la CAN des prestations au titre de leur compétence incendie. Il s'agit essentiellement du petit entretien et de la mesure réglementaire périodique des hydrants raccordés au réseau public (principalement poteaux incendie).

Il convient donc de délibérer pour fixer les tarifs des interventions sur bouches et poteaux incendie que la régie du SEV facturera en 2022 aux communes qui ont sollicité ce service.

Ces tarifs intègrent une part fixe (gestion annuelle et suivi/entretien des hydrants) et des prestations sur factures, selon les tarifs en vigueur (travaux, maintenance, interventions hors convention). Les tarifs proposés figurent en annexe 2.

3/ Les redevances annuelles pour l'occupation du domaine public

Des conventions et grilles tarifaires sont établies afin de définir les conditions techniques et financières d'occupation et d'accès à certains équipements appartenant à la CAN régie du SEV (ex : pose d'antennes téléphoniques ou de radiofréquence sur les châteaux d'eau) par type de demandeur (entreprises de téléphonie, services publics, associations). Les tarifs sont proposés en annexe 3.

- Décide de les appliquer à compter du 1/01/2022 selon les grilles tarifaires jointes en annexes à savoir :
 - o Annexe 1 : tarifs des prestations et travaux ;
 - o Annexe 2 : tarifs prestation incendie ;
 - o Annexe 3 : tarifs redevances annuelles d'occupation du domaine public.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document pour la formalisation et la mise en œuvre de ces tarifs avec les tiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C73-12-2021

SEV - Tarifs vente eau pour 2022 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la présente délibération relative aux tarifs de vente d'eau et prestations associées de la régie du SEV ;
- Approuve les tarifs 2022 de vente d'eau par la régie du SEV ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 1/01/2022			TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 1/01/2021		
	EUROS H.T.	TVA	EUROS T.T.C.	EUROS H.T.	TVA	EUROS T.T.C.
A- PRIX DU M3 D'EAU						
Secteur SEV (inclus Mauzé-sur-le-Mignon)						
A.1a- Eau potable, jusqu'à 20 m3 (y compris la redevance prélèvement)	1,0001	5,50%	1,0551	0,9600	5,50%	1,0128
A.1b- Eau potable, au-delà de 20 m3 (y compris la redevance prélèvement)	1,8674	5,50%	1,9701	1,7900	5,50%	1,8885
Secteur SEVC (y compris la redevance prélèvement)	1,6453	5,50%	1,7358	1,6453	5,50%	1,7358
La Foye-Monjault						
A.1a- Eau potable, jusqu'à 20 m3 (y compris la redevance prélèvement)	1,1584	5,50%	1,2221	1,3167	5,50%	1,3891
A.1b- Eau potable, au-delà de 20 m3 (y compris la redevance prélèvement)	1,5921	5,50%	1,6796	1,3167	5,50%	1,3891
A.2- Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,73	5,50%	0,77	0,70	5,50%	0,74
A.3- Eau industrielle pour 100m3	63,3772	5,50%	66,8629	60,6480	5,50%	63,9836
B- LOCATION DE COMPTEURS						
Secteur SEV (inclus Mauzé-sur-le-Mignon)						
B.1- compteurs inférieurs à 30 mm, forfait journalier (pour 100 jours)	10,9452	5,50%	11,5472	9,9507	5,50%	10,4980
soit par an:	39,95	5,50%	42,15	36,32	5,50%	38,32
B.2- compteurs supérieurs à 30 mm, forfait journalier (pour 100 jours)	18,2617	5,50%	19,2660	16,6015	5,50%	17,5146
soit par an:	66,66	5,50%	70,32	60,60	5,50%	63,93
Secteur SEVC, forfait journalier (pour 100 jours)	22,0712	5,50%	23,2852	22,0712	5,50%	23,2852
soit par an:	80,56	5,50%	84,99	80,56	5,50%	84,99
La Foye-Monjault, forfait journalier (pour 100 jours)						
soit par an:	12,0740	5,50%	12,7380	13,0438	5,50%	13,7612
	44,07	5,50%	46,49	47,61	5,50%	50,23

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C74-12-2021

Gestion des déchets - Exonération des tarifs « déchets ménagers » pour les prestations réalisées par des associations (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les exonérations des tarifs « déchets ménagers » pour les associations caritatives suivantes :
 - le Secours Populaire ;
 - les Restos du Cœur ;
 - l'Association Intermédiaire du Niortais (AIN) ;
 - la Croix Rouge.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C75-12-2021

Gestion des déchets - Modalités pour la mise en place de composteurs collectifs et en établissements (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dispositif de mise en place des composteurs collectifs et en établissements,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C76-12-2021

Gestion des déchets - Soutien financier au développement des ateliers de réparation « Repair Café » (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de financement d'aide aux démarches «Repair Café» relatives à la réparation des objets,
- Approuve la convention «type» d'aide à la réalisation des ateliers de la réparation jointe en annexe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer chaque convention avec les 4 structures,
- Autorise les versements s'y afférant, conformément à la convention type jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C77-12-2021

Gestion des déchets - Avenant N° 5 à la convention d'entente intercommunautaire entre la CAN et le SMITED pour le traitement des déchets résiduels - Avenant de prolongation de la convention du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de l'avenant n°5 pour la prolongation d'un an de la convention d'entente intercommunautaire entre la CAN et le SMITED, à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°5 ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C78-12-2021

Gestion des déchets - Contrat pour l'action et la performance CITEO et contrat CITEO papiers graphiques - Avenants 2021 (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les avenants concernant les Soutiens « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les 2 avenants dématérialisés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C79-12-2021

Etudes et projets neufs - Aménagement et Infrastructures – Avenant à la convention de prestations de services pour l'entretien des ZAE communautaires sur Beauvoir-sur-Niort (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le montant 2021 de 7 854 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C80-12-2021**Etudes et projets neufs - Aménagement et Infrastructures – Avenant à la convention de prestations de services pour l'entretien des ZAE communautaires sur Échiré (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le montant 2021 de 2 045 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant à intervenir.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C81-12-2021**Etudes et projets neufs - Aménagement et Infrastructures - Conventions de prestations de services pour l'entretien des ZAE (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions de prestations de services à intervenir dans le cadre de l'estimation suivante :

COLLECTIVITE PRESTATAIRE	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION MAXIMALE SUR 2 ANS EN € T.T.C.	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE MOYENNE EN € T.T.C.
Commune d'AIFFRES	38 500 €	19 250 €
Commune de BEAUVOIR/NIORT	17 000 €	8 500 €
Commune de BESSINES	6 860 €	3 430 €
Commune de CHAURAY	270 000 €	135 000 €
Commune d'ECHIRE	4 240 €	2 120 €
Commune d'EPANNES	11 580 €	5 790 €
Commune de FORS	1 560 €	780 €
Commune de FRONTENAY ROHAN ROHAN	6 540 €	3 270 €
Commune de NIORT	600 000 €	300 000 €
Commune de PRAHECO	19 480 €	9 740 €
Commune de PRIN DEYRANCON	2 340 €	1 170 €
Commune de ST GELAIS	580 €	290 €
Commune de SAINT REMY	1 560 €	780 €
Commune de VILLIERS EN PLAINE	3 040 €	1 520 €
S.I.C. d'Echiré/St Gelais/St Maxire	124 000 €	62 000 €
S.I.V.O.M. de Mauzé	4 940 €	2 470 €
TOTAL (€ T.T.C.)	1 112 220 €	556 110 €

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération

Le **17 DEC. 2021**



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT



Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 5 000 € HT

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME			
09/11/2021	Avenant relatif à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027	+ 5 900 €	X
09/11/2021	Charte des sites EUROPAN 16	/	
ASSAINISSEMENT			
20/10/2021	Contrat d'hébergement et de maintenance du système DIAGBOX de la Station d'épuration de Niort Goillard	21 414,50 €	X
26/10/2021	Dératisation réseau assainissement Niort	12 839,67 €	X
09/11/2021	Avenant 1 au marché d'extension du réseau d'eaux pluviales et renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable commune la Foye Monjault	/	X
DIRECTION DES DECHETS			
19/10/2021	2021-22 Prestation pour la gestion d'une recyclerie de quartier - Avenant N°1	17 231,00 €	
20/10/2021	2021-23 Fourniture, installation et mise en œuvre de systèmes de gestion des pesées dans le cadre du contrôle d'accès aux déchèteries.	13 470,00 €	X
09/11/2021	Approbation de fabrication et installation de locaux provisoires au centre technique du Vallon d'Arty - Niort	203 971,68 €	X
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
03/11/2021	Diagnostic d'étanchéité Tour Nord Est du Donjon de NIORT	10 045,99 €	X
GESTION DU PATRIMOINE			
25/10/2021	Achat de deux auto-laveuses	8 275,00 €	X
28/10/2021	Achat d'un véhicule	23 451,96 €	X
28/10/2021	Contrôles périodiques obligatoires des installations électriques, des moyens de secours et des installations de chauffage sur différents équipements de la CAN	5 162,66 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
SERVICE DES EAUX DU VIVIER			
02/11/2021	Travaux de démolition du petit réservoir du Vivier - Niort	33 380,00 €	X
08/11/2021	Analyses d'eau destinée à la consommation humaine pour le compte du SEV-CAN	/	X
SERVICE DES SPORTS			
21/10/2021	Achat de vêtements de travail pour l'ouverture de la piscine Pré-Leroy	5 403,47 €	X
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
19/10/2021	Renouvellement support Oracle	7 591,61 €	X
19/10/2021	Mise en place du règlement des 1 607 heures CAN et VDN avec la Société HOROQUARTZ	8 300,00 €	X
29/10/2021	Migration Active Directory (mutualisation des environnements et des systèmes de messagerie)	27 823,55 €	X
29/10/2021	Maintenance et hébergement 2021 du logiciel TEFPS (gestion des forfaits post-stationnement)	5 500,00 €	X
02/11/2021	Switch réseau pour extension de parc	26 668,29 €	X
04/11/2021	Renouvellement maintenance licences NUXEO CAN et VDN	26 257,50 €	X
10/11/2021	Maintenance et support technique annuelle Autodesk Revit Single (modélisation bâtiments en 3D)	7 920,40 €	X
TRANSPORTS			
10/11/2021	Développement de l'offre de vélos à assistance électrique en libre-service de la CAN	233 690,00 €	X

FINANCES – REGIES

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
13/09/2021	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour	/
13/09/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour	/
18/10/2021	Nomination d'un nouveau sous-régisseur, d'un mandataire suppléant et d'un mandataire pour la régie de recettes des musées Bernard d'Agesci et du Donjon	/
25/10/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant et mandataire pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	/
28/10/2021	Création d'une régie de recettes de la direction des bibliothèques et de la lecture publique	/